

**AVISU CESEC 2020-26<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2020-26**

*Relatif aux*  
*Rilativu à u*

*Programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2019-2020 de l'Université de Corse*

*Prugramma d'azzione cumplementare d'insignamentu superiore 2019 - 2020 di l'Università di Corsica*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2019-2020 de l'Université de Corse;

*Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u prugramma d'azzione cumplementare d'insignamentu superiore 2019 - 2020 di l'Università di Corsica;*

**Après avoir entendu les services de la Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche**

*Dopu intesu i servizii di a Direzione l'educazione, di l'insignamentu è di a ricerca*

**Sur rapport de Jean DAL COLLETTTO**

*À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTTO*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**

**Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,**

**Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*

*Adunitu in seduta plenaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti*

*Prununzia l'avisu chì seguita*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Le présent rapport propose pour l'année universitaire 2019-2020, un cofinancement des actions complémentaires prévues par l'Université de Corse, dans la continuité du partenariat établi depuis 2008.

La Collectivité de Corse soutient une mission de service public de l'enseignement supérieur que représente la formation continue tout au long de la vie, dans le cadre des compétences spécifiques qui lui sont conférées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Dans le cadre de la formation continue, la Collectivité de Corse, sollicite l'Université de Corse en vue d'une offre d'actions complémentaires d'enseignement supérieur, en réponse aux besoins du territoire ayant pour but de porter et d'accompagner des projets de formation tout au long de la vie, afin de répondre aux besoins des publics et des organisations.

Ce partenariat enrichit et sécurise les parcours professionnels, autant qu'il suscite l'émergence de projets collectifs de formation comme, par exemple, le développement labellisé d'une expertise. Le montant de la participation de la CDC s'élèverait à 410 860 € au profit de l'Université de Corse.

**Les membres du CESECC approuvent l'étendue du panel de formation diplômante offert par l'Université : quatre DAEU, sept DU et deux séminaires recoupant des thématiques aussi variées que la santé, l'intelligence économique ou la danse. Ils saluent, à cet égard, la politique volontariste de la CDC dans ces domaines de formation et, aussi, dans la couverture géographique du territoire.**

**Les membres du CESECC apprécient que les étudiants aient pu suivre des cours ou des ateliers à distance. En outre, la préparation en deux années des diplômes a pu permettre d'équilibrer les évaluations, bien qu'il ait été compliqué de mettre en place une continuité pédagogique des ateliers de pratiques collectives, dans certaines formations où le geste technique a toute son importance (sport/danse/théâtre).**

**S'agissant de la danse ou des formations théâtrales, les membres du CESECC, ont pris acte que des Unités de valeur universitaires ou des stages homologués, ont pu être pris en compte pour les étudiants préparant également le Diplôme d'État en Art Dramatique ou en Danse et, cela en lien avec le Ministère de la culture.**

**Compte tenu des difficultés provoquées par la Covid-19 et, précisément par les contraintes introduites par le confinement, les membres du CESECC approuvent que les délais puissent être prolongés en ce qui concerne l'inscription aux diplômes pour la prochaine rentrée.**

**Le CESECC émet un avis favorable au projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens « Programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2019-2020 de l'Université de Corse » ainsi qu'à la participation financière de la CDC de 410 860 € qui en dépend.**

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

 2